

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU SAMEDI, 10 JUIN 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 30 Mai.*

Le 26, il arriva ici un courrier de Vienne avec des dépêches d'une nature si importante, que M. Pitt quitta la Chambre des Communes pour le rendre au conseil qui se tint chez lord Grenville, et à la suite duquel on expédia un courrier à notre ambassadeur près la cour de Vienne.

Le même jour, le Bureau de la guerre fut informé que des symptômes de déobéissance s'étoient manifestés dans le corps d'artillerie qui est à Woolwich. S. A. le Duc d'York, le marquis de Cornwallis, Sir William Fawcett, M. M. Pitt et Dundas se rassemblèrent à l'hôtel des Gardes; le résultat de leur délibération fut que le marquis de Cornwallis se rendroit à Woolwich; il y arriva le 27 à 3 heures du matin. Les officiers, pour prévenir le désordre, avoient cru devoir renfermer les soldats dans les baraques; le marquis de Cornwallis ordonna sur-le-champ une revue; cet ordre fut exécuté avec la plus grande promptitude. Il s'informa des raisons de mécontentement que les soldats pouvoient avoir; il paroît que des mal-intentionnés leur avoient distribué des billets dans lesquels on leur assuroit qu'ils ne participeroient pas à l'augmentation de solde accordée aux troupes. Le marquis de Cornwallis les détrompa; ils témoignèrent alors hautement leur satisfaction, et promirent l'obéissance la plus entière à leurs officiers; les bas-officiers promirent en outre une récompense de cent guinées à celui qui découvrirait les auteurs de ces billets incendiaires.

Le 25, les équipages d'Hamoaze avoient passé tout le jour dans la plus grande gaieté; ils avoient parcouru toutes les rues de Dock et de Plymouth, avec une musique nombreuse,

trainant leurs officiers dans leurs voitures, et ornés de rubans et de devises qui prouvoient leur attachement à leurs chefs particuliers. Le soir, ils se retirèrent tous paisiblement dans leurs vaisseaux; l'ordre et la tranquillité paroissoient parfaitement rétablis, lorsque le 27, plusieurs matelots de ces équipages, qui étoient ivres, jettèrent de nouveau l'allarme et la confusion; ils se répandirent à Dock et à Plymouth, et y commirent des excès qu'on ne put arrêter qu'en faisant venir des troupes et en armant la bourgeoisie.

Les lords de l'amirauté sont arrivés le 28 à Sheerness. M. Evans, qui a apporté, dans la soirée d'hier, des dépêches de lord Spencer, assure que lors de son départ, tout étoit sur le point de s'arranger convenablement. La mutinerie des matelots de Sheerness étoit d'autant plus allarmante, que leurs demandes étoient de nature à ne pouvoir leur être accordées. Ils avoient envoyé le cutter, le *Cygni*, avec leurs députés à la rade de Yarmouth, pour correspondre avec l'escadre de l'amiral Duncan au moment où il levoit l'ancre. Cet amiral prit les députés à bord de son vaisseau, et ordonna au *Cygni* de le suivre en mer. Deux ou trois de ses vaisseaux n'étant pas partis, il leur fit dire qu'ils étoient des lâches et des fainéants, et que s'il devoit combattre les françois, il aimoit mieux ne les avoir point avec lui. Les vaisseaux levèrent l'ancre sur-le-champ et se couvrirent de voiles pour joindre l'amiral.

Le gouvernement d'Irlande prend les mesures les plus fermes & les plus vigoureuses contre les séditieux, qui dans ce moment redoublent d'activité. L'ordre suivant a été affiché le 20 Mai dans toutes les rues de Dublin.

„Conformément à un ordre du lord-lieutenant & du conseil, le commandant en chef ordonne aux milices d'agir sans attendre les instructions du magistrat civil, pour dissiper toute as-

*semblée transmise, ou les personnes menaçant la paix du royaume & la sûreté des vies & propriétés de tous sujets loyaux de S. M.*

Les efforts des Irlandois unis, pour corrompre les troupes, & notamment le régiment de milice royale de Corke, ont été inutiles. A Belstiff, les officiers subalternes & soldats de la milice de Monaghan, ont fait une déclaration dans laquelle ils expriment leur loyauté inébranlable envers le Roi, & ont ordonné que cette déclaration seroit signée par un sergent & un caporal de chaque compagnie, & seroit imprimée. Les propriétaires de la gazette intitulée *l'Etoile du Nord*, ayant refusé d'insérer dans leur journal cette déclaration, nombre de soldats se sont transportés dans leur imprimerie, & en ont détruit les caractères, les livres & les presses.

Le Roi a accordé la dignité de baron & comte de la Grande Bretagne à Sir John Jarvis, & à ses descendans mâles, sous les noms & titres de baron *Jervis de Medford*, & comte de *St. Vincent*.

—La motion faite le 26 par M. Grey pour la réforme du parlement, a été rejetée par 256 voix contre 91. (Nous donnerons successivement les détails de cette importante séance.)

*Chambre des Communes. — Séance du 26.*

M. Grey: „Notre résistance au système destructif des ministres, nos efforts pour les arrêter dans une carrière funeste, notre opposition aux profusions extravagantes du trésor public, n'ont servi jusqu'à présent qu'à nous attirer le reproche de ne songer qu'à nos intérêts personnels, et de n'être occupés que des moyens de satisfaire notre ambition, en croissant en toute occasion les démarches du gouvernement exécutif. Nous ne devons pas espérer aujourd'hui de nous soustraire à une imputation aussi odieuse. Si les mesures que nous proposons ne sont pas bien reçues de la Chambre, nous pouvons nous en consoler par l'espoir que du moins le public en jugera différemment; et c'est au public que définitivement il appartient de décider. Peut-être paroitra-t-il présomptueux que j'attire l'attention de la Chambre sur la conduite d'un individu aussi peu important que je le suis. Mais je me flatte néanmoins qu'en proposant une *Réforme au Parlement*, elle me rendra la justice de reconnoître, que sans me livrer à aucun système spéculatif de droits naturels et imprescriptibles, je n'eus jamais en vue que des principes pratiques.

„Les défauts du système actuel ont été si souvent et si pleinement discutés, que je puis, sans préjudicier à la cause que je défends, me dispenser d'entrer dans de grands détails. Mon projet, je le répète, pose sur des bases pratiques, et non sur aucun principe de droits abstraits; en effet, personne n'a droit de réclamer aucune forme particulière de gouvernement en vertu d'un tel principe. Cependant je demande qu'on s'assure bien le sens de ma proposition;

car je conviens que personne n'est plus vivement attaché que moi aux droits naturels et imprescriptibles de l'homme, ni plus disposé à les défendre avec fermeté. Les droits dont je parle sont la liberté et la sûreté. Quand en conséquence de défauts, soit primordiaux, soit accidentels, la liberté et la sûreté ne sont pas garanties convenablement par un système quelconque de gouvernement, la nation, qui s'y trouve soumise, a droit de demander qu'il soit changé ou réformé. Mais avant de demander que leur projet soit adopté, les partisans du suffrage universel doivent démontrer qu'il est fondé sur le bien du peuple. On voudra bien se ressouvenir encore que je n'ai jamais donné pour motif de la réforme, la disproportion qui existe dans la représentation actuelle; en effet, je ne regarde point cette disproportion comme une raison suffisante de réforme. Je n'ai jamais prétendu, par exemple, qu'on dût faire quelque changemens dans la représentation, parce que le Cornwall envoie au parlement autant de représentans que tous les comtés d'Ecosse ensemble; ni parce que certains bourgs, qui n'ont que quelques maisons et une poignée d'habitans, fournissent autant de membres à la Chambre des Communes que le grand et opulent comté d'York. Quelqu'étrange que cela paroisse en théorie, il n'est pas démontré que dans la pratique cela soit contraire aux droits des Anglois; et je trouvois bonne la réflexion de ceux qui, voyant que la nation, sous le système actuel de gouvernement, avoit prospéré et étoit heureuse, soutenoient qu'il seroit imprudent de mettre en danger, par un changement, l'existence de tout le système, et d'occasionner ainsi peut-être plus de maux réels que ceux même dont on avoit à se plaindre. (*La suite ci-après*).

*Suite de Paris, du ven. Juin.*

Le journal des *Hommes Libres* verse des larmes de sang sur le sort de ses amis, Babouf et Dathés. Il fait leur oraison funèbre, tonne contre les juges et le gouvernement, et annonce que le jour de la vengeance n'est pas loin etc. L'issue singulière qu'a eu ce procès prête en effet aux déclamations de Charles Duval, et nos journalistes de l'opposition n'ont pu s'empêcher de faire des observations à ce sujet. „La manière dont s'est terminé le procès de Vendôme (dit l'un d'eux) a révolté un parti et surpris tous les autres. On a dû être surpris en effet d'entendre d'une part les jurés déclarer qu'il n'y a point eu de conspiration en Floréal de l'an 4, et de voir de l'autre les juges condamner deux hommes à mort en vertu de la loi du 27 Germinal, qui n'existe plus.

La *Quotidienne* revient aujourd'hui sur l'article dans lequel elle annonçoit que la division s'introduisoit dans le corps législatif. „Nous avons bien moins eu en vue d'allarmer les bons citoyens (dit cette feuille), que de prévenir les effets d'une scission qui ne pourroit être que funeste à la tranquillité publique. Les conventionnels qui ont renoncé avec peine à l'autorité, ont semé des germes de haine et de défiance parmi les véritables représentans du peuple; ils ont dit aux anciens députés, que les nouveaux étoient venus pour les chasser; et ils ont dit aux nouveaux, que les anciens armoient contre eux les poignards de la sédition. Les députés ont dû s'avancer avec crainte sur un théâtre dont l'intrigue avoit ainsi occupé toutes les avenues; ils ont été divisés un moment pour la nomination de quelques candidats pour la place vacante du Directoire; ils l'ont été seulement dans quelques sociétés particulières, dont l'institution a été parmi nous l'origine de tant de troubles intérieurs; mais la déunion n'a point éclaté au corps législatif, où le plus heureux accord paroît avoir régné jusqu'à présent, pour la formation des commissions et des bureaux.

On prépare l'hôtel de Monaco pour l'ambassadeur Turc qui doit arriver incessamment à Paris. Cet envoyé possède tellement la langue françoise, qu'il a traduit le *Telemaque*. Sa suite est composée de 20 personnes. Les présens qu'il apporte consistent en riches étoffes et en chevaux Arabes.

Les divisions de Joubert et de Massena ont quitté, dit-on, l'Italie pour revenir en France. L'on croit qu'elles seront réparties dans les provinces Méridionales.

C'est à Trivoli (jardin appartenant ci-devant à M. Boutin) que la bonne compagnie de Paris se porte maintenant en foule. C'est là que nos incroyables des deux sexes cherchent à faire renaître la galanterie françoise. Il n'est pas rare de voir un jeune délicieux présenter à la Dame une glace d'une main, et un madrigal de l'autre. Cela s'appelle *des vers à la glace*.

Conseil des 500. — Séance du 30.

Bonaventure expose que la loi qui exige des ministres de tous les cultes une déclaration d'obéissance aux lois de la République, est dans ce moment une pomme de discorde dans la Belgique. Des actes de violence ont eu lieu dans plusieurs endroits, et à Louvain le sang a coulé. Il demande la suspension provisoire de cette loi. — Renvoyé à une commission.

On reprend la discussion sur les colonies. Bourdon annonce que d'après les nouvelles arrivées hier de Brest, Santhonax & Raimond continuent leur système de brigandage, quoiqu'ils ne soient restés que deux. Tant de forfaits ne

lui paroissent pas devoir rester impunis. Tarbé, Doucet & Lahaye parlent sur le même objet. Les projets qu'ils présentent, sont renvoyés à une commission.

Le Directoire annonce par un message, que la poste, au lieu de rapporter 12 millions, ainsi qu'on l'avoit espéré, n'en produit que 5. Gilbert rassure le conseil; non-seulement, dit-il, le déficit dont parle le Directoire, sera couvert, mais encore on pourra améliorer le sort des rentiers & des fonctionnaires publics.

Séance du 31. — Le Directoire exécutif adresse la réponse du ministre de la marine, à la vigoureuse dénonciation de Gilbert-Desmolières.

Le ministre ne nie rien, avoue tout, & raconte son histoire absolument dans les mêmes termes que son accusateur; il y a plus, il déclare que cette opération n'est pas la seule de ce genre, & qu'il a plusieurs fois bien mérité de la patrie de la même manière. Il avoit besoin de fonds; le trésor n'en avoit pas, & il a envoyé les quatre cent mille livres à Brest, où les besoins les plus pressans existoient.

Gilbert demande à l'instant l'impression, reproduit ses calculs, son accusation, & demande le renvoi à la commission.

Vauvilliers emploie l'arme du ridicule pour combattre le système financier & administratif de Truguet. Avec de telles opérations, dit-il, brillantes en effet pour les fournilleurs, nous pouvons nous attendre à de nouveaux messages très allarmans; mais notre réponse sera simple: Administrez mieux, dirons-nous, & punissez les fripons.....

Le renvoi à la commission est décrété.

La discussion sur les colonies est rétablie. Villaret-Joyeuse (député du nouveau tiers) présente un tableau effrayant des crimes de Santhonax; il les a vus en partie; il a vu brûler le Cap, & Santhonax jouissant de ce spectacle, comme Néron de l'incendie de Rome; & ce sont les victimes échappées aux flammes, s'écrie Villaret, qu'un message du Directoire vous propose de déclarer émigrés; ce sont ces femmes que j'ai recueillies sur mon bord à demi-nues, tremblantes, éplorées, fuyant le sort de leurs sœurs, de leurs amis qui, enlevées par les nègres, étoient devenues le jouet & la proie de leur brutalité. Sans doute le Directoire a déjà senti l'indécence de ce message, ouvrage à coup sûr de quelque subalterne complice de Santhonax, & qui n'avoit pas calculé à quelle époque il parviendroit au corps législatif.

Villaret est d'avis de déclarer Saint Domingue en état de siège, jusqu'à ce que la paix soit rétablie, & d'y envoyer un général avec une force imposante: il demande surtout qu'il soit défendu d'envoyer des commissaires du Directoire dans les isles de France & de la Réunion; il saisit cette occasion de voter des remerciemens à ces colonies, pour le courage qu'elles ont eu de se conserver à la France.

Ce discours plein de force & qui a fait une vive sensation, sera imprimé.

La discussion est ajournée.

De Vienne, le 3 Juin.

S. A. R. la Princesse Clémentine est partie avant-hier pour Trieste, d'où Elle se rendra par mer à Naples.

L'on continue toujours les dispositions & préparatifs militaires. Il est encore parti avant-hier deux compagnies d'artillerie, l'une pour le Rhin & l'autre pour l'Italie.

L'on mande de Petersbourg, que le comte de Dietrichstein, envoyé par notre cour pour féliciter Pierre I., est sur le point de se marier avec une jeune comtesse de Schawzlow.

*De Trieste, le 26 Mai.*

Le 24 à 2 heures du matin, les troupes françaises quittèrent cette ville. Vers les 9 heures, les troupes autrichiennes firent leur entrée, au bruit d'une musique militaire, et aux acclamations d'une foule de peuple qui s'étoit rassemblée sur leur passage. Aussitôt après, le pavillon français fut enlevé de la maison de ville et du château, et l'on y arbora le pavillon impérial. Cette journée fut un jour de fête pour tous les habitants de Trieste, et leur joie se manifesta par les démonstrations les plus touchantes. Hier, il y eut une superbe illumination; on avoit élevé un arc de triomphe, et les façades d'un grand nombre de maisons étoient ornées de transparents et d'emblèmes, avec des inscriptions qui exprimoient toutes l'amour et la fidélité des habitants pour leur souverain. M. le général de Meerfeld, qui se mit en route dans la soirée pour Vienne, fut accompagné jusqu'à une certaine distance par le peuple avec des flambeaux et aux cris de *viva*.

Il y a maintenant dans ce port 3 vaisseaux de guerre espagnols, 4 Napolitains & 5 français. Notre flotte y est aussi rentrée.

*De Venise, le 31 Mai.*

L'on ignore encore le sort qui nous est réservé. Quelques personnes allèrent que dans les négociations qui ont eu lieu pour la paix, le général Buonaparte a manifesté le desir qu'il se fit un changement dans notre gouvernement, mais non une subversion totale, comme dans les autres villes d'Italie; qu'il a demandé, par exemple, la déposition du conseil des Dix, du tribunal des Inquisiteurs d'Etat et du Sénat, et qu'à l'avenir le Grand-Conseil seul fût chargé des affaires politiques. L'on ajoute que le renversement absolu de notre gouvernement a été uniquement l'ouvrage de quelques individus qui de concert avec le secrétaire de légation française, Villetard, ont agi, en l'absence du ministre, comme s'ils étoient autorisés par le général en chef. Ce qu'il y a de certain, c'est que le secrétaire susdit a été rappelé, et que le ministre de France, à son retour en cette ville, a fait un accueil très froid à la nouvelle municipalité provisoire. L'on dit en outre que les cit. Fontana, Giuliani, Zorzi et Turini, envoyés par cette municipalité au gén. Buonaparte, en ont été reçus comme amis, et non comme députés; ayant été ensuite rappelés, le cit. Mengoni s'est rendu près du commandant en chef. Le tems seul éclaircira tous ces doutes; en attendant, on fait tous les pré-

paratifs pour la cérémonie dans laquelle l'arbre de la liberté sera planté; c'est, dit-on, lundi prochain qu'elle aura lieu.

Toute la Terre-Ferme Vénitienne est maintenant révolutionnée; les municipalités respectives gouvernent sous la direction des français. Quant au Frioul, les français qui l'avoient occupé, se sont retirés, & les troupes autrichiennes sont entrées dans cette province; c'est, dit-on, une suite du traité de paix, dont les conditions ne sont pas encore connues.

Quelques nouvelles de mer disent qu'une escadre anglaise a effectué un débarquement à Corfou, & s'en est emparé, ainsi que des autres îles Vénitienes du Levant; il y a eu du sang répandu dans cette occasion. Les mêmes avis (qui nous paroissent demander confirmation) portent que les Anglois ont déclaré qu'ils étoient prêts à rendre ces îles à la république de Venise, si elle continuoit de subsister dans son intégrité.

*De Cologne, le 6 Juin.*

La commission intermédiaire vient de faire la répartition suivante de la somme de 8 millions, imposée par l'arrêté du général Hoche (que nous avons donné hier).

Le premier arrondissement, sous la dénomination de Creutznach, payera la somme d'un million 301 mille 757 liv., 6 sous, 8 deniers, dont 447,479 l. 1 s. 8 d. en numéraire métallique, et 854,278 l. 5 s. 2 d. en denrées. — Le 2<sup>ème</sup>. arrondissement, de Deux-Ponts, la somme de 837 mille livres, dont 298,319 l. 1 s. 8 d. en numéraire, et 539,518 l. 5 s. en denrées. — Le 3<sup>ème</sup>. arrondissement, de Trèves, la somme de 867 mille 837 liv. 6 sous 8 den., dont 298,319 l. 1 s. 8 d. en numéraire et 569,518 l. 5 s. en denrées. — Le 4<sup>ème</sup>. arrondissement, de Cologne (non compris la ville de Cologne), la somme d'un million 12 mille 477 liv. 6 sous 8 den., dont 348,059 l. 1 s. 8 d. en numéraire, et 664,438 l. 5 s. en denrées. — Le 5<sup>ème</sup>. arrondissement, sous la dénomination de Juliers (non compris Aix-la-Chapelle et son territoire), savoir: le pays de Juliers, la somme d'un million 880 mille 309 liv. 6 s. 8 den., dont 616,556 l. 6 s. 8 d. en numéraire et 1,253,953 l. en denrées..... Le duché de Berg, la somme de 940 mille 164 liv. 13 sous 4 den., dont 323,178 l. 3 s. 4 d. en numéraire et 616,976 l. 10 s. en denrées. — La ville de Cologne payera la somme de 847 mille 220 liv., dont 291,231 l. 17 s. 6 d. en numéraire, et 555,988 l. 2 s. 6 d. en denrées. — La ville d'Aix-la-Chapelle et son territoire, la somme de 282,406 liv. 13 sous 4 den., dont 97,077 l. 5 s. 10 d. en numéraire, et 185,329 l. 7 s. 6 d. en denrées.

\* \* \* M le marquis de Digoine, de Bourgogne, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal.  
\* \* \* On prie M. Pierre Saignart de donner son adresse actuelle au Bureau de ce Journal.